



ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N°2026-007

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route;

Vu le Code de la voirie routière;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription.

Vu la demande de la société CONSTRUCTEL, 23 rue des Arolles - 73540 LA BATHIE représentée par Monsieur Daniel PEDROSO, agissant pour le compte de la société GRDF,

Considérant qu'une intervention de raccordement du réseau de gaz rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, entre le 50 et le 122 Montée des Écoles,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 25/02/2026 et jusqu'au 31/03/2026, 15 jours dans la période de 7h30 à 18h00, hors WE et JF, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le dépassement des véhicules y compris les 2 roues est interdit,
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h,
- La circulation est alternée manuellement par piquets mobiles K10 ou feux tricolores.
- Les places de stationnement entre le bas de la Montée des Écoles et l'Allée de la Cerisanne doivent rester disponibles,
- L'Allée de la Cerisanne doit rester accessible.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : la société CONSTRUCTEL.

Article 3 . Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Tours-en-Savoie et le Commandant du groupement de la Gendarmerie de la SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tours en Savoie, le 24 février 2026

Le Maire,
Yann MANDRET



Diffusion :

- SDIS 73, Gendarmerie
- Pétitionnaire

Mairie de Tours en Savoie – 1307 Route Porte de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

Tél : 04.79.31.00.73 – Fax : 04.79.31.07.92

Mail : accueil@toursensavoie.com – sg@toursensavoie.com